

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

2023/32

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023/32**

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 13

Date de Convocation : 28/09/2023

Date d'Affichage : 10/10/2023

Télétransmis le : 10/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

**Étaient présents** : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY

**Était excusé avec pouvoir** :

**Était absent** : Roland BOUVET, Manon WANTELLET

**Secrétaire de séance** : Muriel GUERIN

**OBJET : Régularisation foncière chemin d'exploitation n°39**

Le Maire fait part à l'assemblée de la régularisation foncière concernant le chemin d'exploitation n°39 situé « rue Comtesse de Sonnaz »

Pour permettre cette régularisation, les consorts DENARIE et PLOTTIER cèderont à la commune la partie le long du chemin d'exploitation n°39, de leurs parcelles cadastrées en section ZP sous les numéros 402 et 404. Le prix est fixé à 20 €/m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de la régularisation
- Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE d'effectuer la régularisation foncière nécessaire à la desserte du chemin d'exploitation n°39.**

**DIT que la transaction s'effectuera au prix de 20 €/m<sup>2</sup>**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à établir auprès de l'office notarial Jean-François FLAVENS et Clotilde CHAPPUIS, notaires à Chamoux-sur-Gelon ainsi que toutes les pièces afférentes.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,